



en partenariat avec



DOSSIER DE PRESSE

La gestion publique de l'eau :
l'innovation d'un nouveau modèle?

Colloque du 22 mars 2013

Hôtel de ville, Paris.

**Intégralité du Dossier sur internet à
« FRANCE EAU PUBLIQUE »**

SOMMAIRE

La gestion de l'eau en France	p.03
Gestion de l'eau : la spécificité française	
Un modèle remis en cause	
Présentation du réseau France Eau Publique	p.05
Un réseau de collectivités et opérateurs publics : FEP	
Une charte fondatrice	
Une double mission	
Cinq groupes de travail engagés	
Le colloque « La gestion publique de l'eau : l'invention d'un nouveau modèle ? »	p.09
La performance des régies publiques : cas concrets ..	p.10
Eau de Paris	
Régie Dignoise des eaux	
Ville de Besançon	
NOREADE (régie du SIDEN-SIAN)	
Eau des Lacs de l'Essonne	
L'eau de Grenoble	
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	
Castraise de l'eau	
Annexes.....	p.19
Liste des membres du réseau France Eau Publique	
Les régies publiques françaises	
Charte fondatrice de France Eau Publique	
Guide de la gestion publique d'Aqua Publica Europea	
Plaque performance d'Aqua Publica Europea	

LA GESTION DE L'EAU EN FRANCE

Depuis plusieurs années, le débat public se polarise en France autour du mode de gestion des services d'eau. Après des décennies de domination sans partage d'un « modèle français de l'eau » caractérisé par la présence des grands groupes privés, un mouvement s'est fait jour en faveur de la gestion publique.

À l'occasion de la journée mondiale de l'Eau, France Eau Publique, branche de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), organise le 22 mars 2013 à l'hôtel de ville de Paris, un colloque « La gestion publique de l'eau : l'invention d'un nouveau modèle ? ». Une dizaine de représentants de régies publiques françaises démontreront que le retour en gestion publique constitue un défi technique surmontable et qu'une réflexion sur les valeurs et la performance de la gestion publique demeure fondamentale pour en faire un modèle d'avenir, au service des usagers.

Grenoble en 2000, Neufchâteau en 2001 ou bien encore Paris en 2010... le retour en gestion publique a concerné plus de 2,8 millions d'habitants supplémentaires entre 2009 et 2012. Pour l'eau potable, la population desservie en gestion publique serait passée de 28% à 34% entre 2004 et 2012¹. Les collectivités ayant d'ores et déjà annoncé un retour en gestion publique pour les années qui viennent (Aubagne, Valence, Rennes, Nice, Bordeaux)... représentent encore un « gain » de population de quasiment 2 millions d'habitants.

Gestion de l'eau : la spécificité française

En France, la gestion déléguée par voie de concession ou d'affermage couvre aujourd'hui 66% de la population. À l'opposé, d'autres pays (Belgique, Allemagne, Pays Bas, Norvège...) ont conservé dans le giron public la quasi-totalité de la gestion de ce service. Mieux, d'autres comme la Suisse, ont inscrit le principe de la gestion publique de l'eau dans leur Constitution. En Italie, à l'occasion du référendum du 13 juin 2011, les électeurs ont de la même façon refusé la privatisation de la gestion de l'eau dans leur pays.

¹ Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (2008). Pour l'eau potable, la population desservie en gestion publique serait passée de 28% à 34% entre 2004 et 2012 (d'après le SOeS – sans doute plus exhaustif que les anciennes enquêtes – la part de la population desservie par un opérateur public s'établirait même fin 2011 à 39%).

Cette spécificité française a eu plusieurs effets :

L'argent de l'eau ne reste pas à l'eau. Pour la France, la desserte en eau d'environ 38 millions d'habitants relève d'une gestion déléguée représentant un chiffre d'affaires annuel des délégataires de 3,5 milliards d'euros (rapport du BIPE 2008 pour la FP2E).

Une perte de pouvoir et de contrôle de la collectivité organisatrice du service. Comme l'ont révélé de nombreux rapports publics au cours des dernières années, la gestion déléguée s'est souvent traduite par un déficit de transparence et de contrôle du délégataire par l'autorité organisatrice.

Le retour en régie : une véritable « lame de fond »

Les raisons d'un retour en régie pour les collectivités qui le choisissent sont souvent diverses et multiples : choix politique, cohérence de modes de gestion, conséquences de résiliations de contrat, contentieux avec le délégataire, absence de concurrence... mais aussi évolutives. Volonté de transparence, maîtrise du prix et de la qualité du service sont recherchées. Si certaines expériences ont été davantage médiatisées, comme à Grenoble, d'autres l'ont été dans une moindre mesure alors qu'elles illustrent la même dynamique : celle d'une volonté de contrôle et de transparence, au service des usagers. Le SIAEP du Tursan (1995), le SIVOM Durance Lubéron (1997), Venelles (2002), Castres (2004) ont aussi apporté la preuve qu'une reprise du service en régie était possible pour les petites collectivités. Ce mouvement n'est pas terminé, de « grandes » collectivités telles Bordeaux, Rennes, Valence ou Nice ont d'ores et déjà pris position en faveur de la gestion publique, et d'autres sont en phase de réflexion comme Lille Métropole, Montpellier, Toulouse..., démontrant en outre que ce combat en faveur d'un bien commun vital dont la gestion doit être libérée d'intérêts privés peut parfois dépasser les clivages politiques traditionnels.

Cette tendance devrait encore s'accroître dans les toutes prochaines années. On comptabilise en effet près de 10 000 contrats de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, représentant de l'ordre de 800 contrats arrivant à échéance chaque année en moyenne, mais ce chiffre sera augmenté d'ici 2015 de plusieurs centaines grâce à l'« arrêt Olivet », qui va conduire à écourter la fin de certains contrats très longs au 3 février 2015. Fortes d'une volonté politique appuyée, des collectivités pourront ainsi rejoindre les rangs des gestionnaires publics en faisant de la transparence, de la proximité et de la solidarité les valeurs cardinales de leur service d'eau.

PRESENTATION DU RESEAU FRANCE EAU PUBLIQUE

Citoyens, associations, collectivités défendent avec un écho de plus en plus fort une idée simple : la maîtrise de l'eau, ressource vitale et bien commun de l'humanité, doit être libérée de tout intérêt privé et relever d'un strict contrôle public. Mieux, des collectivités, y compris parmi les plus importantes, ont, parfois de longue date, parfois plus récemment, fait le choix de la gestion publique et la démonstration que celle-ci savait être innovante et performante.

Un réseau de collectivités et opérateurs publics : France Eau Publique

Partant du constat que l'eau est un bien commun, treize collectivités territoriales et opérateurs publics ont créé, au sein de la FNCCR² France Eau Publique à Mont-de-Marsan en juillet 2012.



Parmi elles : Besançon, Le syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute-Garonne, la Régie des eaux de Grenoble, le Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC40), la Roannaise de l'eau, Haganiis (régie de Metz-Métropole), Noréade (régie du SIDEN-SIAN), la CU de Strasbourg, le SDEA du Bas-Rhin, la CA d'Annecy, Eau de Paris, le Syndicat des eaux de la Vienne (SIVEER), la CA des Lacs de l'Essonne.

Une charte fondatrice

Une charte fondatrice a été adoptée dont les signataires affirment que « la gestion de ce bien public et vital ne peut être soumise à des intérêts privés » et que « seule la gestion publique de l'eau permet de garantir une gestion durable et solidaire du service public, de son patrimoine et de la ressource ».

France Eau Publique entend travailler en lien et en appui avec les autres associations européennes ou nationales d'opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement. Les opérateurs publics fondateurs de ce réseau entendent enfin porter une vision très large du grand cycle de l'eau, s'impliquant en tant

² la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), qui regroupe plus de 600 collectivités territoriales, établissements publics de coopération et régies, spécialisés dans les services publics locaux de distribution d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement.